

Un grand pas vers la démocratie

Date : 7 décembre 2015

Le 23 juillet, nous apprenions, après coup et par la bande, que la commission permanente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'était réunie le 20 juillet.

Je faisais alors observer que les dates de réunion de la commission permanente n'étaient pas diffusées, ni bien sûr les ordres du jour.

J'ajoutais qu'en vertu du règlement intérieur de l'assemblée (seulement) ces réunions n'étaient pas publiques et qu'il n'y avait pas de compte-rendu des débats... alors même que depuis avril 2015 la commission permanente était devenue un véritable « *shadow* Conseil départemental », puisqu'elle en a désormais exactement la même composition et qu'elle a conservé par délégation les mêmes attributions (à l'exception des très rares points que la loi interdit et de ce qui est expressément délégué au Président).

Je tiens à saluer un formidable progrès de la démocratie locale : nous apprenons aujourd'hui que la commission permanente se réunit... à la minute même où elle se réunit !...

On ne peut même plus dire qu'elle se réunit en catimini.

Et dans quelques semaines (seulement !...), les plus curieux pourront même savoir très sommairement de quoi il a été question (je rigole).



Allez, encore un petit effort !... ;-)

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

Pour aller plus loin : [L'ille-et-Vilaine est à la traîne](#)